



CONSEIL COMMUNAL DE CUGY VD

Commission ad hoc

Rapport de la Commission concernant le préavis n° 8-2012 Préavis municipal au Conseil communal de Cugy

Composition de la commission	
Catherine Borcard	Membre
Alain Pahud	Rapporteur
Claude Werner	Membre
Philippe Schmittler	Président

Dates des réunions
10 avril 2012
17 avril 2012
24 avril 2012

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Monsieur Christian Durussel, Municipal, pour sa présentation du projet ainsi que pour ses réponses à nos questions.

2. Analyse de la commission

Après la première séance d'information en présence de la commission des finances, nous avons analysé les documents présentés, plans et préavis.

Le préavis parle d'un projet de construction. Nous tenons d'emblée à préciser que les travaux sont en cours et visibles de tous au débouché de la Cavenettaz sur la route Cantonale. Le permis de construire pour la ferme a été délivré le 22 octobre dernier.

* La première question débattue fut la raison de la demande municipale. La commune a-t-elle l'obligation de réaliser cet aménagement ?

La réponse apportée est qu'un accord et un addenda ont été signés avec Frédéric Scheiddeger, à la suite de la délivrance du permis de construire.

* La deuxième raison est que la Commune, maître d'œuvre de la construction, obtient des subsides du canton (confédération) pour les accès et de l'ECA pour la borne hydrante.

* La troisième raison évoquée est la viabilité de la parcelle communale n°143. En effet une entreprise intéressée au traitement des déchets avait approché la Municipalité pour réaliser un centre de tri. A ce jour le projet n'est plus d'actualité, cette société s'est établie à Biolley-Orjulaz. La Municipalité maintient son idée de valorisation des déchets et justifie par la même sa demande d'investissement.

3. Analyse technique

Route d'accès et viabilités

Nous confirmons que la variante C retenue correspond le mieux à l'amélioration des accès à la déchetterie et aux aménagements projetés pour la ferme En Vernand

- Elargissement du débouché sur la route des Biolettes DP 1014 ;
- Les zones de croisements permettront une sécurisation de la circulation aux heures d'ouverture de la déchetterie ;
- Le tracé est situé hors des zones de protections de sources, aucune disposition particulière n'est requise ;
- L'éclairage du chemin Couchant jusqu'à l'entrée de la déchetterie avec des luminaires solaires, proposé par M. Durussel, a séduit la commission ;
- La suite du chemin en direction de la ferme ne sera pas éclairé.



4. Analyse financière

Au niveau financier:

La prérogative de la commission des finances est réservée. Nous avons pu prendre connaissance du devis établi pour ces travaux et nous n'avons pas de remarques particulières.

Notre suggestion serait toutefois d'accepter la proposition faite à la commission ad-hoc, par Frédéric Scheidegger, de participer à la réalisation des travaux et de par ce fait de réduire le coût des travaux (mise à disposition de machine, travaux de stabilisation et autres transports).

Le plan de remboursement signé le 19 avril, avec la commune (Addenda à l'accord conclu à la délivrance du permis de construire) nous prouve que le dossier est mené avec célérité. La participation du propriétaire sera remboursée à la fin des travaux, soit cet été.

5. L'exploitation de la ferme

Le propriétaire, que nous avons reçu le 24 avril, nous a exposé sa vision du projet et l'avenir de son exploitation. La ferme au village a été vendue. Elle fera l'objet d'une transformation soumise à autorisation. Un dépôt de vente de produits de la ferme (orientation BIO label bourgeon) et une chambre d'hôtes complèteront les revenus de l'exploitation.

La ferme sera exploitée dès cet été. La villa sera réalisée pour Pâques 2013.

Frédéric, Liliane Scheidegger et leurs 3 enfants (2 filles et 1 garçon) auront le privilège de prendre en main leur avenir.

6. Position de la commission

A ce stade et comme le dit aussi clairement le préavis, son acceptation est nécessaire pour accueillir cette nouvelle réalisation sur la commune de Cugy.

L'engagement du propriétaire et de sa famille dans le développement écologique de son exploitation et la réalisation d'une construction rurale décentralisée est louable.

La Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 08-2012.

Cugy, le 24 avril 2012

Catherine Borcard

Alain Pahud

Claude Werner

Philippe Schmittler